



Brécey Autrement-Association
15/05/2000 SP Avranches,
J.O 03/06/2000

Brécey, le 15 Avril 2003

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
12 Rue Chancellerie
50000 SAINT LO

Objet : Succession au poste de Principal
au collège de BRECEY - 50370

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Les multiples liens de dépendance juridique et financière de Monsieur Alain GAUTHIER par rapport à Monsieur Bernard TRENET, Maire, Président de la communauté de communes, Conseiller Général et ancien Principal du collège de Brécey sont notoires et publics.

Le risque de la nomination d'un "indépendant" sur le poste libéré par le départ en retraite du Principal ne pouvait qu'être énergiquement combattu par ceux pour qui le collège constitue la clé de voûte du système mis en place à leur profit.

A ce jour, le combat a déjà connu deux phases -
1ère phase - Mars 2001 - Mai 2002 - Il s'agit d' "imposer" Alain GAUTHIER et pour ce faire, "de forcer la main" aux autorités en charge de la nomination. Un "Plébiscite" en sa faveur est organisé et largement publié en presse en même temps qu'un extraordinaire lobbying est activement mené. (cf document joint).

Les organisateurs n'hésitent pas, ce faisant, à violer spectaculairement leur obligation de réserve.

2ème phase - Juillet 2002 - Février 2003 - La nomination en Mai 2002 d'un "Principal indépendant" radicalise la lutte des deux intéressés qui multiplie les (mauvaises) actions pour tenter à nouveau de récupérer le poste. Dans les faits, deux Principaux (l'ancien Principal de Brécey et le Principal Alain GAUTHIER du collège de VIRE) se liguent contre le nouveau Principal

... / ...

de Brécey pour le contraindre au départ.

En dernière analyse, il s'agit bel et bien d'un refus caractérisé d'obéissance, on cherche méthodiquement à casser la décision prise par les autorités. Il s'agit pis encore de fautes déontologiques puisque les deux principaux cherchent et parviennent à ternir l'image voire la carrière professionnelle d'un de leurs collègues et de fautes morales puisque les résultats sont atteints par l'orchestration de rumeurs calomnieuses (voir sur ce point notre courrier du 13 Avril).

L'affaire est évidemment publique et dépasse désormais largement le cadre Brécéen.

Après deux ans de manipulations aussi spectaculaires que scandaleuses, "l'affaire succession au collège" se résume à ceci pour tous les nombreux observateurs : Deux fonctionnaires séditionnaires réussiront-ils à dicter leur volonté à leur hiérarchie ?

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie à nos sentiments de haute considération.

Le Président.

Yves Haucel
BA
Bocage Avenir